

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix huit, le vingt-et-un février à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur RICHARDOT Vincent, maire.

Etaient présents : RICHARDOT Vincent, PARAGEAUD Didier, HOUOT Marie-Laure, FENARNDES Brigitte, BEDNAR Gérard, AMET Jacques, Gilles BOUGON.

Absents : VERCAUTEREN Fabrice, DECOCK Marie-France

Secrétaire de séance : PARAGEAUD Didier.

USESAS : ADHESION DE LA COMMUNE DE CHARLY-SUR-MARNE (Objet n°01/2018)

Le maire informe l'assemblée de l'adhésion à l'USESAS de la commune de CHARLY-SUR-MARNE à compter du 1er janvier 2019.

L'USESAS, réuni le 12 décembre 2017, a accepté cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 6 voix pour et 1 abstention, accepte l'adhésion de la commune de CHARLY-SUR-MARNE à l'USESAS.

VENTE CHEMIN DE LA BRIQUETERIE (objet n°02/2018)

Le maire explique à l'assemblée la demande de monsieur Laurent SIMON, domicilié hameau de La Briqueterie, désirant acheter la portion du chemin conduisant à son domicile.

Le maire précise que monsieur SIMON entretient ce chemin depuis de nombreuses années.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, de vendre ce chemin à monsieur Laurent SIMON moyennant le prix de 700 € net.

Le maire est autorisé à signer tous les documents concernant ce dossier.

PROJET DE RENOVATION DE LA SALLE COMMUNALE :

Le maire expose à l'assemblée le projet de rénovation de la salle communale et présente les devis des différents postes concernant la rénovation.

Il propose à l'assemblée de déposer des dossiers de demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR et auprès du Département de l'Aisne au titre du CDDL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, de déposer des demandes de subventions.

Objet n°03/2018 : demande de subventions au titre de la DETR.

Objet n°04/2018 : demande de subventions au titre du CDDL

POINT INFORMATIONS SUR L'ASSAINISSEMENT :

Le maire informe l'assemblée qu'actuellement environ 50 % des particuliers ont réalisé leurs branchements sur le réseau public d'assainissement collectif et que l'agence de l'eau du bassin Seine Normandie peine toujours à verser les subventions.

FESTIVAL DE MUSIQUE EN OMOIS :

Le maire informe l'assemblée que la candidature de la commune a été retenue par les organisateurs du festival de musique en Omois mais pour le moment la date n'a pas été communiquée. Une réunion est prochainement organisée avec les organisateurs pour planifier l'évènement.

DEFIBRILATEUR :

Le maire présente des devis pour l'installation d'un défibrillateur sur la place de l'église et propose à l'assemblée de demander des subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR et auprès du

Département de l'Aisne au titre du CDDL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de réaliser ce projet et autorise le maire à faire les demandes de subventions.

Objet n°05/2018 : demande de subventions au titre de la DETR

objet n° 06/2018 : demande de subventions au titre du CDDL

QUESTIONS DIVERSES

- *école* : le maire informe l'assemblée qu'à partir de la prochaine rentrée scolaire, la semaine des 4 jours sera de nouveau appliquée.

- *relevé des compteurs d'eau* : les conseillers municipaux releveront les compteurs d'eau des habitants branchés sur le réseau d'assainissement collectif entre le 19 et le 30 mars 2018.

Fait à CHEZY-EN-ORXOIS, le 23 février 2018

Le Maire,

Vincent RICHARDOT.

